

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE.

SERVICE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 9. — Cl. 3.

N° 876.479



Perfectionnement aux rasoirs de sûreté.

Société dite : THIBAUD GIBBS & Co résidant en France (Seine).

Demandé le 26 juin 1941, à 14^h 32^m, à Paris.

Délivré le 3 août 1942. — Publié le 6 novembre 1942.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

On a déjà proposé, dans la construction des rasoirs de sûreté à deux tranchants, diverses dispositions permettant d'attaquer le poil plus ou moins près de la peau avec un même rasoir. C'est ainsi qu'une de ces dispositions consiste à diriger les tranchants opposés de la lame suivant des angles différents par rapport aux bords longitudinaux de la plaque de garde ou peigne, les surfaces complémentaires du peigne et du couvre-lame présentant à cet effet des courbures transversales en sens inverse, de telle sorte que l'un des bords de la lame est dirigé vers le peigne, tandis que l'autre est dirigé vers l'extérieur. Une autre disposition consiste à prévoir une plaque de garde ou peigne dont les deux faces présentent des profils différents, ce qui oblige à retourner ladite plaque pour changer l'angle d'attaque de la lame.

La présente invention a pour objet un rasoir de sûreté perfectionné au moyen duquel le résultat susvisé est obtenu de manière particulièrement simple, et notamment sans que la construction de la plaque de garde ou peigne soit modifiée et sans qu'il soit nécessaire de retourner la plaque de garde. A cet effet, conformément à l'invention, les deux bords longitudinaux du couvre-lame présentent des épaisseurs

différentes, l'un de ces bords étant relativement mince et aigu, et l'autre étant plus épais et arrondi. Dans ces conditions, tout en conservant une position symétrique des deux tranchants de la lame, on obtient pour ces tranchants deux angles de coupe différents, le tranchant situé du côté du bord mince du couvre-lame attaquant le poil de plus près que celui qui se trouve du côté du bord épais.

Des repères appropriés peuvent être disposés sur le couvre-lame, en regard de chacun des bords de ce dernier, pour permettre de distinguer aisément les deux côtés du rasoir.

Le dessin ci-annexé représente, à titre d'exemples non limitatifs, diverses formes de réalisation de l'objet de l'invention. Dans ce dessin :

Fig. 1 est une coupe axiale de l'ensemble du rasoir, suivant un plan perpendiculaire aux bords du couvre-lame ;

Fig. 2 est une vue en plan du couvre-lame ;

Fig. 3 et 4 sont des vues de profil de deux variantes de réalisation du couvre-lame.

Dans l'exemple représenté à la figure 1, le rasoir comprend un manche 1, une plaque de garde ou peigne 2 s'adaptant à la partie supérieure de ce manche, et un

Prix du fascicule : 13 francs.

couvre-lame 3 se vissant dans le manche et venant serrer la lame 4 sur la plaque de garde 2. Conformément à l'invention, le bord 3a du couvre-lame est plus mince que le bord opposé 3b, celui-ci présentant un profil arrondi. Le tranchant de la lame 4 correspondant au bord 3a attaque donc le poil suivant un angle de coupe plus aigu que le tranchant correspondant au bord 3b et permet par conséquent à l'usager de se raser de plus près. Sur la face supérieure du couvre-lame (fig. 2), des repères + et —, par exemple, indiquent respectivement les côtés du rasoir correspondant à ces deux possibilités.

On conçoit que le tracé du couvre-lame suivant l'invention peut être réalisé de diverses façons. Dans la forme d'exécution représentée à la figure 1, la face inférieure du couvre-lame (de même que la face supérieure de la plaque de garde) est engendrée par un arc de cercle ayant son centre a sur l'axe du manche 1, tandis que sa face supérieure est engendrée par un arc de cercle de rayon plus petit que le précédent et dont le centre a_1 est situé en dehors de l'axe du manche, du côté du bord épais 3b.

Dans la variante de la figure 3, le tracé de la face inférieure du couvre-lame 3 est identique à celui de la forme de réalisation de la figure 1, et la face supérieure est engendrée par un arc de cercle dont le centre a_2 est encore décalé par rapport à l'axe du manche 1 mais dont le rayon est égal au

rayon de l'arc de cercle qui sert de génératrice à la face inférieure.

Dans la variante de la figure 4, le profil de la face supérieure du couvre-lame 3 est déterminé par deux arcs de cercle de rayons plus petits que l'arc de cercle délimitant le profil de la face inférieure et dont l'un (correspondant au bord épais 3b) a son centre a_3 sur l'axe, tandis que le second a son centre a_4 en dehors de cet axe.

On voit que dans ces différentes formes d'exécution, le profil de la face inférieure du couvre-lame 3 est symétrique par rapport au plan axial longitudinal du rasoir et que les bords 3a et 3b sont à égale distance de ce plan.

RÉSUMÉ.

Rasoir de sûreté du type comprenant une lame à deux tranchants serrée entre une plaque de garde ou peigne et un couvre-lame, caractérisé en ce que les deux bords longitudinaux du couvre-lame présentent des épaisseurs différentes, de façon à donner des angles d'attaque différents pour les deux tranchants de la lame.

Des repères appropriés peuvent être disposés sur le couvre-lame, en regard de chacun des bords de ce dernier, pour permettre de distinguer aisément les deux côtés du rasoir.

Société dite : THIBAUD GIBBS & Co.

Par procuration :

HARLÉ, BRUNETON et LÉCHOPÉZ.

